

Sommaire:

p. 2 : Quand l'inspection générale donne raison après coup aux contestations syndicales.
Inauguration du premier jardin d'éveil.
Front lycéen.
Les enseignants désobéisseurs restent déterminés.
p. 3 : Amputations de dernière minute dans les LP vosgiens.
Quand les enseignants finissent par se faire agents recruteurs

p. 4 : Le poste de défenseur des enfants menacé de suppression
Quel front syndical ?
p. 5 : Qui profite de la ruine du service public d'éducation ?
p. 6 : Masterisation, quelle formation professionnelle pour les futurs enseignants ?
p. 7 : IUFM : vos droits.
Pourquoi se syndiquer à SUD Education ?
p. 8 : Adhésion à SUD Education Lorraine

EDITO Ces trois dernières années ont été particulièrement lourdes de réformes pour notre service public d'éducation :

- dans le primaire, une remise en question du bien-fondé de la maternelle (p. 2), une réforme rétrograde des programmes d'enseignement et la volonté de supprimer les réseaux d'aide aux élèves en difficulté ;
- au collège, un enseignement des langues calqué sur une grille d'évaluation européenne n'ayant pour objectif que l'insertion professionnelle et la mobilité des salariés, les activités culturelles et de remédiation sorties du temps scolaire ;
- au lycée général, une réforme sur laquelle le gouvernement a dû reculer tant il voulait passer en force sans la moindre consultation des acteurs de terrain ;
- au lycée professionnel (p. 3), la suppression des BEP et un Bac pro en une année de moins qui risque de laisser nombre d'élèves fragiles sans qualification ou de les reléguer vers l'apprentissage ;
- dans le supérieur, après l'autonomie des universités les liant au secteur privé dans leur financement et leur gestion, une réforme injuste du statut des enseignants chercheurs, la remise en cause du CNRS, la soumission de la recherche à des intérêts marchands et la masterisation de la formation des enseignants de l'Education nationale (p. 6) qui se voient privés de l'année de stage de formation ;
- à tous les niveaux, plus de 10 000 suppressions de postes d'enseignants à chaque rentrée depuis trois ans. Dans notre académie, c'est plus de 450 postes qui ont été supprimés en cette dernière rentrée sur fond d'embauche de contractuels non formés, de multiplication des heures supplémentaires et de classes surchargées, même dans le primaire où de nombreux titulaires ne sont pourtant pas affectés (84 en Moselle et une soixantaine dans les Vosges par exemple). Quelle cohérence dans cette politique ?

Aujourd'hui, nombreux sont les enseignants qui prennent la mesure de l'effet de ces décisions sur leur travail au quotidien ainsi que sur la qualité du service rendu à nos élèves. Même l'inspection générale de l'Education Nationale tire un bilan négatif de la réforme du primaire (p. 2) et met en garde le Ministère sur les conséquences possibles de la réforme du bac pro en trois ans.

Face à cela, quelle unité syndicale ? Quelle riposte au gouvernement ? Quel rapport de force ? C'est bien plutôt la cacophonie qui domine entre les grandes centrales syndicales (p. 4) : certaines se contentent de quelques déclarations de bonnes intentions et de timides menaces, d'autres sont obsédées par un soi-disant dialogue social au sein des institutions.

Le résultat : des mobilisations épisodiques, une journée de grève par-ci par-là et des manifestations le samedi n'ayant pour effet que de désespérer les plus motivés ; mais aucun véritable blocage institutionnel et économique qui permettrait de créer un véritable rapport de force et de faire entendre nos revendications pour un service public d'éducation plus juste et plus efficace.

Et le massacre n'est pas prêt de se terminer. 16.000 suppressions de postes déjà prévues pour la rentrée prochaine, un nouveau ministre qui a d'ores et déjà annoncé qu'il marcherait dans les pas de son prédécesseur fidèlement à la politique dictée par Sarkozy, une réforme du lycée refusée par tout le second degré qui risque bien de nous être resservie d'ici peu, et des expulsions d'élèves sans-papiers qui se poursuivent, le tout sur fond de grippe A dont on ne doute pas que le gouvernement saura sauter sur l'occasion pour détourner l'attention des salariés. Car c'est bien la grippe A qui faisait les gros titres de cette rentrée scolaire, bien avant les 13.500 profs de moins devant les élèves.

Cette année encore et plus que jamais, SUD Education Lorraine appelle tous les personnels du primaire, du secondaire et du supérieur à rester vigilants, à s'unir à la base en assemblées générales sur leur lieu de travail pour échanger et à se mobiliser par tous les moyens. Car nous restons convaincus que c'est seulement par la lutte sur le terrain des salariés eux-mêmes que nous parviendrons à nous opposer aux contres-réformes qui peu à peu laminent le pilier fondamental qu'est un service public d'éducation laïc pour notre société.



Quand l'inspection générale donne raison, après coup, aux contestations syndicales

Dans une note intitulée « La mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire », Philippe Claus et Odile Roze, inspecteurs généraux, épinglent en particulier la semaine de quatre jours et l'aide individualisée qui constituent les mesures importantes de la réforme mise en œuvre dans le premier degré par l'ancien ministre Darcos.

Sur la semaine de 4 jours, les auteurs soulignent que ce nouveau rythme scolaire a des effets néfastes sur des enfants plus fatigués. Ils signalent également que la diminution du volume horaire des enseignements a conduit notamment au sacrifice des activités d'éveil. Les inspecteurs généraux préconisent un retour à neuf demi-journées de cours par semaine.

Concernant la mise en place du dispositif d'aide individualisée, les inspecteurs généraux entendent enfin que ce soutien de deux heures hebdomadaires « *ne permet pas, selon les enseignants, de compenser les difficultés lourdes* ». Nous aurions apprécié que les auteurs aillent jusqu'à reconnaître que l'instauration de ces deux heures de soutien ne sert qu'à détourner l'attention du démantèlement des RASED, véritable outil indispensable à l'accompagnement des élèves les plus en difficulté. Nous aurions surtout apprécié que la voix de ces messieurs se soit faite entendre au moment où les enseignants contestaient dans la rue la mise en place de ces réformes.

Inauguration du premier jardin d'éveil

Notre insupportable star politique locale, Nadine Morano, ministre de la famille, vient d'inaugurer à Caussade, dans le Tarn-et-Garonne, le premier jardin d'éveil accueillant les enfants de 2-3 ans. La ministre a annoncé l'ouverture d'ici 2012 de 8000 places supplémentaires. Bien entendu, l'objectif de la multiplication de ces dispositifs d'accueil n'est autre que la volonté, à terme, d'en finir avec la scolarisation à deux ans. On se souvient déjà de la triste déclaration du Ministre Darcos qui signifiait aux enseignants de maternelle qu'il ne revenait pas à l'Education Nationale de payer des fonctionnaires titulaires d'un bac +5 pour « *faire faire des siestes à des enfants et leur changer les couches* ». Nos ministres ne semblent donc pas s'être mieux informé sur la véritable fonction de ces enseignants, et persistent dans leur volonté d'en finir avec la charge budgétaire que représente pour l'EN la scolarisation en maternelle, puisque le coût des jardins d'éveils incombe à la CAF, aux collectivités territoriales et... aux parents (jusqu'à près de 200 € par mois).



Front lycéen

Le 2 septembre, le nouveau syndicat Force lycéenne et SUD Lycéen ont déclaré dans un communiqué commun leur volonté de s'allier au sein d'un nouveau « *front lycéen* ». Les deux organisations ont appelé les lycéens à les rejoindre dans la perspective d'un futur mouvement de protestation contre la prochaine réforme du lycée qui doit être proposée dans le courant de cette année scolaire. Une bonne initiative qui viendra renforcer les luttes prochaines du second degré.

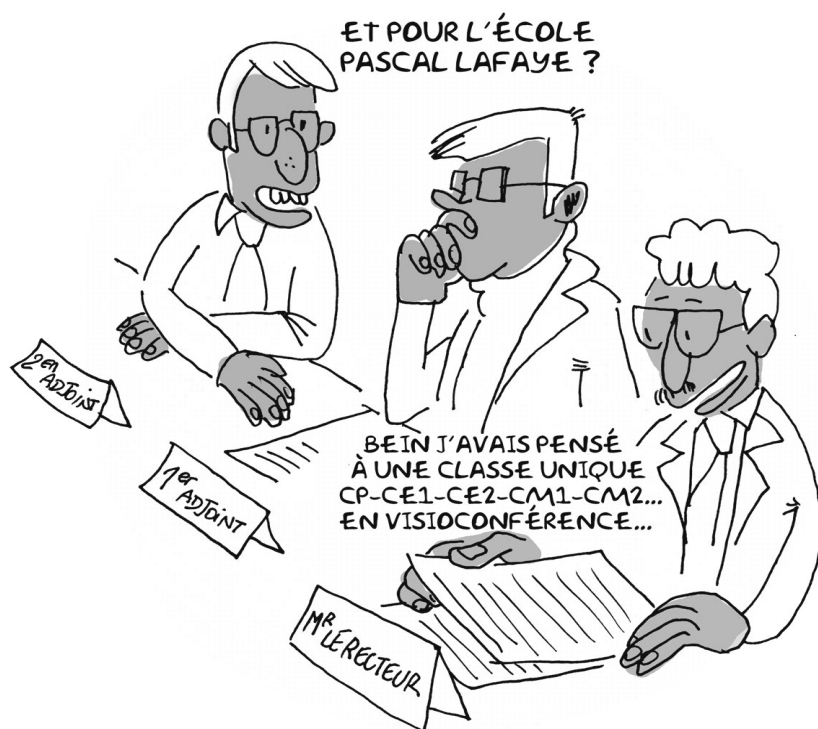
Les enseignants désobéisseurs restent déterminés

Les 26 et 27 août, les enseignants désobéisseurs ont tenu leur université à Montpellier. Ces 2835 professeurs des écoles restent déterminés à ne pas appliquer les programmes rétrogrades imposés en 2008 par Darcos dans le primaire qui considèrent que le rôle de l'école se résume à apprendre aux enfants à « *lire, écrire, compter* », à refuser la mise en place du dispositif d'aide individualisée qui tend à remplacer les RASED, ainsi qu'à renseigner le logiciel de fichier sécuritaire et liberticide *Base élève* condamné d'ailleurs en mars dernier par les Nations Unies elles-mêmes. Et ce n'est pas les sanctions financières et administratives dont ils sont menacés qui les découragent. Pour ce qui est des sanctions financières, le tribunal administratif leur a donné raison en signifiant à l'administration qu'elle ne pouvait arguer d'un service non fait car les détails de ce service n'étaient pas suffisamment précisés. En effet, les deux heures d'aide personnalisée ont été consacrées par les enseignants à mener des activités culturelles ou d'éveil. SUD Education continue à soutenir la démarche courageuse des désobéisseurs.

Amputations de dernière minute dans les LP vogiens

Situation inédite, c'est une semaine avant la fin de l'année scolaire que 4 lycées professionnels vogiens ont appris la suppression de l'une de leurs sections : usinage à Saint-Dié Baumont, bois à Neufchâteau, technicien du bâtiment à Charmes (formation unique dans les Vosges), et scierie à Saulxures-sur Moselotte (formation unique en Lorraine). Cette annonce, injustifiable compte tenu des effectifs de ces sections ainsi que de leur importance pour les établissements et les bassins de formation, intervient à la dernière seconde en méprisant des familles qui ont fait un choix d'orientation et étaient sur le point d'inscrire leurs enfants ainsi qu'en laissant les personnels dans l'impossibilité de réagir. Pourtant, début juillet, des personnels des 4 établissements concernés se sont invités ensemble au Rectorat pour protester contre cette décision et ont transmis à la presse un communiqué commun. A ce dernier, le Rectorat a répondu par article de presse interposé qu'un sursis serait laissé jusqu'à début septembre pour « faire les comptes » et réenvisager les fermetures. Simple opération de communication naturellement puisque les élèves désirant s'inscrire dans ces formations se sont entre temps inscrits ailleurs (souvent dans une autre spécialité que leur premier choix) et qu'on ne peut raisonnablement dire à de nouveaux intéressés de s'inscrire dans une formation qui risque bien de ne pas ouvrir. A présent, sachons que c'est non seulement au moment des dotations horaires que le Rectorat procède sans vergogne à des fermetures, mais également en toute fin d'année, alors que la rentrée suivante est déjà préparée, et ce de la manière la plus brutale qui soit et sans le moindre respect pour le travail d'orientation (d'autant plus important dans la filière professionnelle) effectué par les familles.

Autre procédé employé par le Rectorat, le regroupement dans une même classe d'élèves de niveaux différents. Le LP de Charmes, par exemple, a déjà vu ses élèves de première et de terminale Bac Pro menuiserie alu-PVC regroupés au sein d'une même classe depuis deux ans. C'est à présent aux premières et terminale CAP menuiserie d'être regroupés pour remplir la classe à son maximum. A la protestation des enseignants arguant que ces élèves sont déjà très en difficulté, sont issus pour certains d'enseignement spécialisé et travaillent sur machines dangereuses, le Rectorat répond à nouveau : « soit, nous verrons à la rentrée si d'autres affectations sont demandées par des familles, auquel cas il nous faudra dédoubler ». La rentrée venue, les enseignants sont heureux d'apprendre que 4 élèves supplémentaires désirent intégrer cette classe de CAP menuiserie. Faux espoir, ils seront affectés de manière autoritaire à l'EREA d'Epinal pour deux d'entre eux, à Charmes pour les deux autres mais en Bac Pro menuiserie Alu-PVC. Encore une leçon magistrale où le Rectorat profite de la moindre occasion pour fermer des classes, organise une orientation à flux hyper tendu au mépris de jeunes qui risquent bien de sortir du système éducatif sans le moindre diplôme parce qu'affectés au sein de classes qui ne correspondent pas du tout à leur profil. Ecoeürant !



Quand les enseignants finissent par se faire agents recruteurs

Les nombreuses suppressions de postes et autres non remplacements de départs à la retraite et affectations de TZR sur des postes à l'année finissent par avoir des conséquences ahurissantes : Dans plusieurs établissements, certaines classes se retrouvent fin septembre encore sans professeurs. Une situation à laquelle ni les Rectorats ni les agences pour l'emploi ne sont en mesure de répondre. Nous assistons ainsi à des messages postés sur les listes de diffusions et des appels d'enseignants eux-mêmes au sein des réseaux disciplinaires qui appellent à des candidatures comme contractuels.

Le poste de défenseur des enfants menacé de suppression.

Le 9 septembre dernier, Michèle Alliot-Marie, ministre de la Justice, a présenté un projet de loi visant la suppression du poste de « défenseur des enfants » pour le remplacer par celui de « défenseur des droits ». Cette institution indépendante, créée en 2000 et dont la mission devait durer jusqu'en 2012, avait pour objectif de défendre et promouvoir les droits des enfants. Sur la forme, c'est sans la moindre concertation, ni même avertissement de l'intéressée (Dominique Versini) elle-même, que cette décision est prise. Sur le fond, on assiste à un recul des attributions du nouveau défenseur des droits. En premier lieu, la défense des droits des enfants sera à présent englobée avec les attributions du médiateur de la République ainsi que de la Commission nationale de déontologie et de la sécurité (CNDS), institutions qui, elles aussi, disparaissent. En second lieu, la nouvelle fonction ne pourra intervenir que pour des situations inscrites dans le cadre du droit français mais non plus généralement pour celles contraires à l'intérêt supérieur de l'enfant au sens de la Convention internationale des droits de l'enfant. En effet, on ne peut s'empêcher d'interpréter cette décision comme une sanction prise à l'encontre d'une institution qui a été saisie plus de 20.000 fois et qui n'avait pas hésité à s'élever notamment contre les lois sécuritaires du ministre de l'intérieur et de l'actuel président Sarkozy (peines plancher et incarcération des mineurs, présence d'enfants sans-papiers dans les centres de rétention administrative...), situations contre lesquelles la nouvelle institution ne pourra plus s'élever puisqu'elles sont encadrées de fait par le droit français. Cette décision a déclenché un tollé unanime chez les organismes d'éducation populaire, les syndicats, la Ligue des droits de l'homme ou encore l'UNICEF. Ironie du sort, elle intervient au moment où l'on s'apprête à fêter les 20 ans de la déclaration universelle des droits de l'enfant et où de nombreux Rectorats, dont le nôtre, incitent, par consigne du Ministère, les enseignants à s'engager dans des travaux et projets pédagogiques sur ce sujet.

Pétition à signer sur :
<http://www.defenseurdesenfants.fr>

Quel front syndical ?

« Commencer à construire un rapport de force ». Ben, l'est temps d's'en rend' compte !

Alors qu'en cette rentrée 2009 notre fraîchement nommé ministre de l'Education Nationale n'a pas d'autres nouvelles à nous annoncer que la poursuite des suppressions de postes (une prévision record de 16.000 déjà programmée pour la rentrée prochaine), côté syndical on assiste à un concours de déclarations fracassantes à en faire trembler le plus ferme des ministres. Le SNALC-CSEN commence à dénoncer « *la situation de pénurie qui tend à s'installer dans une grande majorité d'académies* ». La FSU dénonce, pour sa part, le fait que Luc Châtel « *continue malgré tout la politique de son prédécesseur* » en constatant « *qu'il esquive beaucoup les problèmes et les débats en minimisant les difficultés* ». C'est peu dire ! Du coup, elle défend l'idée qu'il faut « *commencer à construire un rapport de force* » et se demande si « *une initiative du type grève* » ne serait pas envisageable « *avant les vacances de la Toussaint* ». Faut vous magner ! D'autant que ça ne risque pas d'être facile quand le SE-UNSA répond qu'il écarte une possible action à court terme au motif qu'il est de plus en plus difficile « *de faire bouger les collègues* ». Le syndicalisme de lutte serait « *désuet* », une « *adaptation* » serait nécessaire. Ben voyons ! On voit surtout mal comment il leur est possible de s'adapter davantage quand ces bureaucrates syndicaux ont depuis longtemps abandonné la rue et les luttes pour passer leur temps dans les salons feutrés des ministères, sur les plateaux de télévision, ou à tenter en vain de panser un peu les plaies dans les commissions ministérielles et académiques. Au SGEN-CFDT de surenchérir en déclarant : « *Jusqu'à présent, on n'arrive pas à stopper ce rouleau compresseur des suppressions de postes. Les collègues commencent à nous renvoyer à la figure le côté rituel des journées d'action. La vraie bataille que nous devons gagner, c'est devant l'opinion publique* ».

Et si, on acceptait enfin de voir que si de nombreux enseignants et salariés considèrent les journées d'action ponctuelles comme inefficaces ce n'est pas qu'il en faut moins, mais au contraire qu'elles doivent être reconduites et élargies. Les parents d'élèves occupant des écoles pour protester contre la suppression d'un poste, les enseignants désobéisseurs, les réseaux de vigilance contre les expulsions d'enfants sans-papiers, les enseignants du supérieur en lutte, les profs refusant catégoriquement toute heure supplémentaire et tous les précaires de l'Education Nationale, attendent non que les organisations syndicales se détournent des luttes mais œuvrent à les renforcer, à les élargir et à les unifier. C'est en ce sens qu'agit SUD Education.

Qui profite de la ruine du service public d'éducation ?

Des effectifs de plus en plus importants (celui de 35 élèves par classe devenu la règle tend même à être dépassé), disparition progressive des groupes, de l'aide personnalisée, dispositifs d'accompagnement sortis du temps scolaire, rognage progressif de la formation des enseignants, disparition des IUFM et du stage en situation, recours de plus en plus massif à des enseignants précaires, réduction des heures d'enseignement... Petit à petit, plutôt que de rendre le service public d'éducation plus efficace et plus égalitaire, les impératifs de diminution des dépenses publiques que les gouvernements successifs se fixent comme priorité tendent à inciter les familles à se tourner vers des prestataires de service privés pour surmonter les difficultés qu'éprouvent les élèves. Mais l'incitation est aussi financière puisque l'Etat accorde aux familles une déduction fiscale entrant dans le cadre du recours aux services à la personne.

Les grands bénéficiaires de cet effet sont les sociétés privées de soutien scolaire comme Complétude, le Cours Legendre ou encore Acadomia. Cette dernière société anonyme cotée en bourse affiche un chiffre d'affaires en constante progression (de 19 millions d'euros en 2004 elle atteint en 2008 37 millions d'euros). Ces sociétés s'étaient déjà illustrées en montrant à quel point elles sont peu regardantes sur les compétences des « profs » qu'elles engagent, en réalité le plus souvent des étudiants recrutés sous statut précaire à bas coût auxquels on demande de se faire passer pour des enseignants certifiés auprès de la clientèle (cf. reportages diffusés en janvier dernier sur France 2 ainsi que celui sur Canal + il y a un peu plus de deux ans). Et cette pratique risque bien de se développer en même temps que l'augmentation du nombre de candidats d'écus aux concours de l'Education Nationale, consécutive de la politique de suppression de postes.

Aujourd'hui c'est avec un nouveau coup marketing qu'Acadomia s'illustre en proposant le programme « bachelier ou remboursé ». On attend de le voir proposé en tête de gondole dans votre hypermarché favori. L'offre est alléchante mais n'en reste pas moins onéreuse puisque les familles devront déboursier près de 3000€. Et Acadomia ne s'aventure pas trop à en proposer le remboursement car cette société ne risque pas de devoir rembourser grand monde. Son patron, Philippe Coléon, reconnaît que « les mauvais élèves ne sont pas la clientèle habituelle d'Acadomia »*. C'est pourtant en versant une larme sur ceux-ci que sa publicité lance sans scrupules : « Nous nous sommes mis à la place des 14% de bacheliers qui ont échoué et de ceux qui ont tremblé ». En second lieu, sur les 2940€ avancés par les familles ce ne sont que 1600 qui seront remboursés (la différence après déduction fiscale). Il y donc fort à parier qu'Acadomia se soit débrouillée pour se dégager des 1340€ acquis un bénéfice suffisant... versé par le contribuable !

Heureusement pour nous, notre Ministre s'est ému à la découverte de cette publicité scandaleuse en s'exclamant « le bac n'est pas à vendre ! »*. Le bac peut-être pas, mais le service public d'éducation... oui ! Luc Châtel ferait mieux d'améliorer les conditions d'accès et de réussite pour tous dans un système scolaire public, gratuit et de qualité, plutôt que de poursuivre ces contres-réformes et ces suppressions de postes qui tendent à le détruire.

* lu dans Le Monde du 23 septembre 2009.



Masterisation, quelle formation professionnelle pour les futurs enseignants ?

A cette rentrée, les stagiaires qui ont intégré la deuxième année d'IUFM pourraient être les derniers enseignants à bénéficier d'une véritable formation professionnelle : si la réforme dite de "masterisation" s'applique, leurs successeurs seront envoyés directement sur le terrain après le concours.

En effet, Le ministère a décidé de fermer les IUFM et de modifier les concours de recrutement. L'intégration à l'université dans le cadre européen du cursus LMD ainsi que la logique comptable de réduction drastique des coûts ont eu raison des instituts de formation. Le gain pour le ministère est loin d'être négligeable puisque ce sont des milliers de postes budgétaires qui sont récupérés grâce à cette opération. Par ailleurs, idéologiquement, Darcos a adressé un signe aux réactionnaires de tout poil qui voulaient la peau des IUFM.

Malgré la résistance manifestée l'année dernière par les enseignants, les étudiants et les parents, le gouvernement n'a pas dévié. Les nouveaux concours ont seulement été reportés d'un an. Cet été, les décrets d'application des nouvelles mesures sont parus, sans même attendre la fin des pseudo-consultations promises. C'est dire en quelle estime certains tiennent la profession d'enseignant...

Pour devenir professeur des écoles, professeur de collège/lycée ou CPE, on pourra se présenter au concours si on est titulaire d'un Master, ou à la fin de l'année de Master 1, à condition d'obtenir le Master 2 dans l'année. Une année de stage est prévue après le concours, mais à plein temps et avec seulement quelques éléments de formation.

Cette prolongation des études représentera une lourde charge à laquelle de nombreux étudiants ne pourront faire face, ce qui accentuera la sélection sociale. De plus, elle retarde d'autant l'entrée dans la vie active, repoussant en conséquence l'âge auquel les enseignants pourront prétendre à la retraite. Les étudiants qui échoueront aux concours alimenteront la nouvelle agence de remplacement et se retrouveront durablement dans une situation précaire. Nul doute qu'ils seront nombreux dans ce cas à venir combler le manque d'enseignants consécutif à la politique de suppressions massives de postes à l'œuvre depuis plusieurs années.

Mais, déjà, les conditions de la formation sont dégradées. Dans le premier degré, les nouveaux stages filés d'un jour par semaine, où le stagiaire remplace un professeur déchargé, ne permettent pas une véritable participation à l'action éducative. Certains, classés en "liste complémentaire", ont dû attendre un éventuel emploi de remplaçant pour garder le bénéfice du concours et devenir enfin stagiaires. Dans le second degré, stage en responsabilité allongé (ce qui permet de multiplier les classes confiées à des stagiaires), établissements d'affectation choisis par le rectorat en fonction des besoins, non de la formation : les stagiaires sont traités comme des bouche-trous.

A la fin de l'année, un grand jury académique souverain valide ou non l'année de stage sur la base de l'avis de représentants de l'Etat-employeur : directeur de l'IUFM, IA, rectorat et, pour le second degré, chef d'établissement. Cette validation peut donner lieu à un entretien, épreuve aux critères d'évaluation assez flous. En 2009, dans chaque académie, plusieurs stagiaires n'ont pas été titularisés, certains étant purement et simplement licenciés. Or, ces stagiaires ont fait l'objet d'une sélection. Ils devraient pouvoir bénéficier, en cas de besoin, d'un complément de formation.

SUD-Éducation Lorraine dénonce cette situation. Nous réclamons :

- le maintien de concours de recrutement nationaux, qui seuls, malgré leurs limites, garantissent un recrutement équitable,
- une véritable formation, étalée sur deux ans, dans des instituts spécialisés, avec une titularisation au bout de la première année, afin de permettre aux futurs enseignants d'entrer progressivement dans le métier, en bénéficiant d'un temps de pratique accompagnée avec une classe en responsabilité sur toute l'année.



IUFM : Vos droits

Vous venez de réussir un concours de recrutement du premier ou du second degré. A ce titre, vous êtes fonctionnaires stagiaires. Vous bénéficiez de la plupart des droits des fonctionnaires titulaires. Parmi ceux-ci, il y a le droit d'être syndiqué dans l'organisation de votre choix, le droit de faire grève, etc.

Congés maladie :

Un congé maladie ordinaire vous est accordé si vous souffrez d'une maladie sans caractère de gravité. Vous devez:

- avertir l'IUFM et l'établissement où vous êtes en stage (le jour même),
- fournir un certificat médical à l'IUFM et à l'établissement où vous êtes en stage.

Votre traitement est maintenu en intégralité jusqu'à trois mois.

Attention, si votre congé de maladie dépasse les 36 jours, votre année de stage sera prolongée de quelques jours, semaines ou mois à la rentrée scolaire prochaine (c'est une prolongation, pas un redoublement).

Congé de maternité, paternité ou parental :

Le départ en congé maternité entraîne une prolongation de stage, équivalente à la durée du congé maternité : 16 semaines. Cependant, si par exemple votre stage est prolongé jusqu'au 1er décembre 2010, vous serez titularisé rétroactivement (sous réserve de validation de la formation) au 1er septembre 2010.

Droit de grève :

Vous avez tout à fait le droit de vous déclarer en grève, que cela soit un jour de formation ou un jour de cours, à condition qu'une organisation syndicale ait déposé un préavis dans les délais légaux (ce que

fait systématiquement SUD Education, cf. <http://www.sudeducation.org/rubrique309.html>).

Titularisation :

A l'issue de votre année de stage (les différents stages seront évalués tout au long de l'année), votre dossier passera devant le « jury académique ». Ce jury, présidé par le Recteur et composé de membres de l'IUFM et de l'inspection, décidera de votre titularisation, de la prolongation de votre stage (notamment pour raison médicale), de votre renouvellement (redoublement) ou de votre licenciement.

Les collègues qui ne verront pas leurs stages validés pourront s'attendre à être convoqués pour un entretien. Si leurs évaluations sont considérées comme insuffisantes, ils pourront consulter leur dossier et contacter un syndicat pour obtenir un rendez-vous auprès de l'IUFM et/ou du Rectorat.

SUD Education revendique que tous les collègues puissent bénéficier d'une deuxième année de formation en cas d'insuffisance reconnue.

Indemnités de stage :

Les stages en responsabilité et en pratique accompagnée ouvrent droit à des indemnités de stage et des remboursements de frais de déplacement.

Indemnités ZEP : les stagiaires qui effectuent leur stage en responsabilité en ZEP doivent percevoir l'indemnité.

Droits sociaux :

Pour avoir le détail de la totalité des aides sociales pour les personnels de l'académie, vous pouvez aller sur le site de l'académie à l'adresse suivante : <http://www.ac-nancy-metz.fr/social/>

Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?

Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des salarié(e)s (sécu, retraite, droit de grève, code du travail...) et réaliser des économies budgétaires au détriment des services publics, et notamment de l'Éducation Nationale.

Parce que SUD Éducation regroupe dans un même syndicat tous les salarié(e)s du primaire au supérieur (écoles, collèges, lycées, facs), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation, où toutes les orientations sont définies démocratiquement en assemblée générale par les adhérents eux-mêmes.

Parce que SUD Éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste, qui crée l'inégalité dans la répartition des richesses produites par les salarié(e)s.

Pour plus d'information ou pour demander une brochure de présentation de SUD Éducation, n'hésitez pas à contacter les militants de SUD Éducation à l'adresse suivante : sudeduclor@gmail.com.



Syndicat adhérent de la **Fédération SUD Education** et de l'Union Syndicale **Solidaires**

Bulletin d'adhésion – Année scolaire 2009-2010

Nom : _____ Adresse professionnelle : _____
Prénom : _____
Adresse personnelle : _____

Tel : _____
e-mail : _____

Catégorie : (instit ; PE ; MA ; contractuel-le ; vacataire ; CES ; certifié ; PLP ; PEGC ; agrégé ; ATOSS ; COPsy ; CPE ; infirmier-e ; A.S. ; MI-SE ; AE, CAV, CAE ...) : _____
échelon : _____ fonction exacte ou discipline : _____

COTISATION :
Se reporter au barème ci contre :

Pour tout salaire :
Inférieur à 600 € : 6 €
De 600 à 750 € : 15 €
De 750 à 900 € : 27 €

Paiement : par chèque adressé au trésorier départemental :

P-O PONCET
Trésorier départemental de
SUD Education Lorraine – Solidaires
19 rue Charles Dusaulx
54000 NANCY

Possibilité de paiement fractionné en établissant dès l'adhésion 3 chèques datés qui seront encaissés au cours de l'année scolaire et en remplissant le tableau ci-dessous :

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
+ de 900 €	45 €	+ de 2300	246 €
+ de 1000	54 €	+ de 2400	266 €
+ de 1100	64 €	+ de 2500	287 €
+ de 1200	75 €	+ de 2600	309 €
+ de 1300	87 €	+ de 2700	331 €
+ de 1400	99 €	+ de 2800	354 €
+ de 1500	112 €	+ de 2900	378 €
+ de 1600	127 €	+ de 3000	403 €
+ de 1700	142 €	+ de 3100	429 €
+ de 1800	158 €	+ de 3200	455 €
+ de 1900	174 €	+ de 3300	482 €
+ de 2000	191 €	+ de 3400	510 €
+ de 2100	209 €	+ de 3500	539 €
+ de 2200	227 €	+ de 3600 € : 15,70 % du salaire mensuel	

	Date du retrait	Montant
Chèque n° 1		
Chèque n° 2		
Chèque n° 3		

Je me syndique à SUD Education Lorraine (Solidaires), afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, ainsi qu'au développement du Service Public et Laïque d'éducation. Solidaires Education pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser ses publications.

Pour contacter SUD Education Lorraine:
76, rue de la Hache - 54000 Nancy - 03.83.35.01.48
Permanence les jeudis après-midi.
sudeduclo@gmail.com